

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24939**

### Intitulé

TP : Titre professionnel Electronicien(ne) de contrôle et de maintenance

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION  | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION  |
|---|---|
| Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP))<br>Modalités d'élaboration de références :<br>CPC Industrie | Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'électronicien(ne) de contrôle et de maintenance assure la mise en œuvre, la mise en service, la phase de contrôle de conformité et la partie maintenance d'équipements intégrant les technologies de l'électronique, de l'informatique et, le cas échéant, de la mécanique. A partir du dossier technique complet, de procédures et modes opératoires, il monte, assemble, fabrique des cartes ou câbles spécifiques et intègre les sous-ensembles dans les emplacements appropriés. Il effectue mesures et réglages et valide la continuité et les isolements des connexions entre les sous-ensembles de l'équipement. Il interconnecte les parties de l'équipement et met l'ensemble sous tension. Il télécharge les programmes, configure et paramètre les logiciels. Il travaille en autocontrôle et assure le suivi des opérations. A partir de spécifications de tests de conformité, il met en œuvre différents modes et moyens de contrôle. Il effectue les tests, les mesures, les réglages et s'assure que les résultats sont conformes aux spécifications. Il met à jour les documents et consigne les résultats des tests. Il met en œuvre une procédure de contrôle de conformité qu'il valide auprès du client final ou donneur d'ordres. Au moyen de méthodes, d'outils d'analyse et d'aide aux diagnostics, il identifie les dysfonctionnements et effectue la maintenance corrective. Il s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble, met à jour le système de GMAO ou les documents qualité de suivi de l'intervention et valide la conformité de son intervention auprès du client final ou donneur d'ordres. Il assure régulièrement la maintenance préventive de l'équipement. Fort d'une documentation technique complète et d'une bonne connaissance technique, il organise son travail avec sa hiérarchie et selon les besoins de ses clients ou donneur d'ordres. Il travaille en autonomie. Il a des bases en anglais technique et sait exploiter les notices des constructeurs. L'électronicien(ne) de contrôle et de maintenance intervient seul(e) ou en équipe. Il peut être amené à effectuer des déplacements chez le client ou donneur d'ordres et à travailler en horaires décalés ou en astreinte les soirs, weekends ou jours fériés.

1. Réaliser la préparation et la mise en service d'un équipement électronique

Préparer un équipement électronique.

Interconnecter les énergies des différents constituants d'un équipement électronique et mettre sous tension.

Configurer et paramétrer un équipement électronique.

2. Contrôler la conformité d'un équipement électronique

Assembler et mettre en service un système ou banc de tests.

Effectuer les tests d'un équipement électronique.

Valider la procédure de contrôle de conformité auprès du client ou donneur d'ordres.

3. Assurer la maintenance d'un équipement électronique

Diagnostiquer les causes d'un dysfonctionnement d'un équipement électronique.

Remettre en état de fonctionnement un équipement électronique.

Gérer le suivi d'une intervention de maintenance sur un équipement électronique.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les sous-traitants en électronique (cartes électroniques, systèmes et équipements, composants...).

Les équipementiers qui utilisent ou mettent en œuvre de l'électronique dans leurs produits (transport, défense, santé, énergie, machines...).

Le service « technique » aux industries (ingénierie, études, essais, maintenance...).

Les services qui comprennent de l'électronique dans les produits qu'ils mettent en œuvre (opérateurs de transport, de télécommunication, de santé...).

Technicien(ne) de contrôle en électronique professionnelle.

Technicien(ne) de contrôle en matériel électronique.

Technicien(ne) de maintenance en électronique.

Technicien(ne) d'installation de matériel électronique.

Technicien(ne) électronicien(ne).

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

I1305 : Installation et maintenance électronique

H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

**Réglementation d'activités :**

L'électronicien(ne) de contrôle et de maintenance doit être habilité au niveau BR pour l'intervention sur des équipements.

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par l'(les) unité(s) de spécialisation correspondante(s) au(x) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés(s).

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Bloc de compétence :**

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|--|---|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24939 - Réaliser la préparation et la mise en service d'un équipement électronique | Préparer un équipement électronique.<br>Interconnecter les énergies des différents constituants d'un équipement électronique et mettre sous tension.<br>Configurer et paramétrer un équipement électronique.                        |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24939 - Contrôler la conformité d'un équipement électronique                       | Assembler et mettre en service un système ou banc de tests.<br>Effectuer les tests d'un équipement électronique.<br>Valider la procédure de contrôle de conformité auprès du client ou donneur d'ordres.                            |
| Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24939 - Assurer la maintenance d'un équipement électronique                        | Diagnostiquer les causes d'un dysfonctionnement d'un équipement électronique.<br>Remettre en état de fonctionnement un équipement électronique.<br>Gérer le suivi d'une intervention de maintenance sur un équipement électronique. |

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | QUINON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      |   |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation). |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation). |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation). |
| Par candidature individuelle                                     | X      |   |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002                      | X      | Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation). |

|                                   |  |   |
|-----------------------------------|--|---|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |  | X |
| Accessible en Polynésie Française |  | X |

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 7/12/ 2010 paru au JO du 26/12/2010 - Arrêté du 14/12/2015 paru au JO du 09/01/2016

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;  
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Références autres :**

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

[www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels](http://www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels)

**Lieu(x) de certification :**

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Arrêté du 14/12/2015 paru au JO du 09/01/2016

**Certification précédente :** Electronicien de contrôle et de maintenance